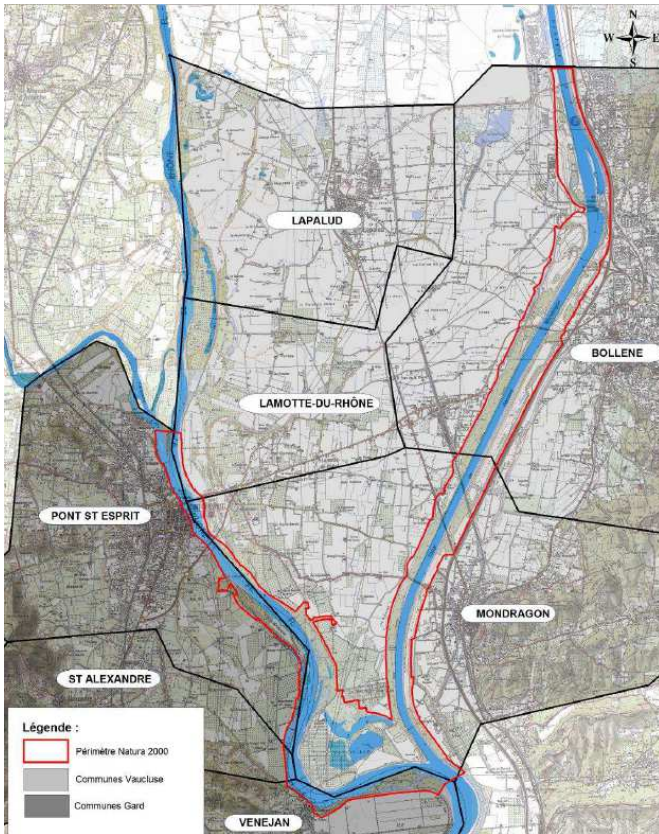


FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000
« Marais de l'Île Vieille et alentour » - FR9312006

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9312006>



Site Marais de l'Île Vieille et alentour -
FR9312006

ZPS par arrêté ministériel du 03 mars 2006

Départements : 30 - 84

Surface du site: 1463 ha

Animateur du site : Parc naturel régional de
Camargue

Le site Natura 2000 du « Marais de l'Île Vieille et Alentour » a été désigné au titre de la Directive « Oiseaux ». Il a été désigné pour sa qualité de halte migratoire au sein de l'axe de migration du Rhône, à l'interface entre les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, entre Gard et Vaucluse, dans la moitié Nord de ces deux départements.

Il possède sur une surface de 1463 ha et s'étend sur le territoire de 6 communes : Mondragon, Bollène, Lamotte du Rhône, Vénéjan, Saint Alexandre et Pont Saint Esprit. Cette zone, fortement occupée par les grands axes de circulation et les activités économiques (canal de navigation, carrières, ligne TGV, aménagements hydroélectriques ou encore le site nucléaire du Tricastin en amont du site Natura 2000), constitue néanmoins un carrefour migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux (environ 200 espèces fréquentent le site en période migratoire), tant par sa position centrale que par la présence de plans d'eau, de zones de repos, de zones terrestres riches et diversifiées, et de zones de refuge et d'alimentation.

Ce site comprend :

- Une partie du Rhône et sa ripisylve : de la confluence avec l'Ardèche (commune de Pont Saint Esprit) jusqu'au canal de dérivation de Donzère-Mondragon.
- Le canal de Donzère-Mondragon, ses berges et contre canaux, sur les communes de Bollène et de Mondragon.
- Le secteur de l'Île vieille : le plan d'eau de la carrière LAFARGE GRANULATS SUD, la lône de Lamiat ainsi qu'une faible portion de milieu agricole.

Le Parc naturel régional de Camargue assure l'animation de ce site depuis le 1^{er} février 2016.

Le site « Marais de l'Île Vieille et alentour » se superpose au site Natura 2000 « Rhône Aval » dont l'animation est assurée par le parc, ainsi qu'à la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage gérée par l'ONCFS.

Les espèces d'intérêt de la Directive Oiseaux :

Espèce	Code N2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
Blongios nais	A022	B	C	Dégradation des habitats de reproduction, impact des activités d'extraction (assèchement des îles)
Héron pourpré	A029	C	B	Régression et altération de la qualité des roselières, dérangement
Bihoreau gris	A023	A	C	Opérations de déboisement des forêts alluviales, dérangement
Œdicnème criard	A133	D		Dégradation zones agricoles, disparition terrains en friche et des îles
Milan noir	A073	C	B	Déboisements forêts alluviales, développement des lignes HT
Sterne Pierregarin	A193	D		Disparition des îles, dégradation des habitats de substitution
Aigrette garzette	A026	C	B	Déboisement des forêts alluviales, dérangement
Pipit rousseline	A255	D		Artificialisation des milieux ouverts, dérangement
Alouette lulu	A246	D		Déprise agricole, intensification des pratiques
Balbuzard pêcheur	A094	C	C	Non évaluées
Bondrée apivore	A072	D		Déboisement des forêts alluviales, dérangement, artificialisation
Busard des roseaux	A081	C	C	Réduction disponibilité en habitat de reproduction, modification de la fonctionnalité écologique des îles
Busard Saint Martin	A082	D		Non évaluées
Butor étoilé	A021	D		Régression et altération de la qualité des roselières
Chevalier sylvain	A166	D		Non évaluées
Cigogne blanche	A031	C	C	Non évaluées
Circaète Jean le blanc	A080	D		Disparition des friches, des linéaires de haies en zones agricoles, mitage urbain
Combattant varié	A151	D		Non évaluées
Crabier chevelu	A024	C	C	Régression et altération de la qualité de ses habitats d'alimentation

Espèce	Code N2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
Engoulevent d'Europe	A224	D		Disparition des friches, des linéaires de haies en zones agricoles, mitage urbain
Faucon émerillon	A098	C	B	Régression des espèces proies due à la régression des zones en friche
Faucon pèlerin	A103	C	B	Non évaluées
Fuligule nyroca	A060	C	B	Non évaluées
Grande Aigrette	A027	C	B	Non évaluées
Guifette moustac	A196	D		Non évaluées
Guifette noire	A197	D		Non évaluées
Lusciniole à moustaches	A293	C	B	Assèchement des zones humides (activités d'extraction), atterrissement de la roselière
Martin pêcheur d'Europe	A229	D		Aménagement des berges de rivière, loisirs en rivière, déboisement des berges
Milan royal	A074	C	A	Non évaluées
Pie-grièche écorcheur	A338	D		Non évaluées

Légende :

Éléments quantitatifs : Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national) :

A $100\% \geq p > 15\%$

B $15\% \geq p > 2\%$

C $2\% \geq p > 0\%$

D population non significative

Etat de conservation : (degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilités de restauration)

A : Conservation excellente (éléments en état excellent, indépendamment de la notion de la possibilité de restauration)

B : Conservation bonne (éléments bien conservés indépendamment de la notion de possibilité de restauration)

C : Conservation bonne (élément en état moyen ou partiellement dégradé et restauration facile)

D : Conservation moyenne ou réduite

Principaux objectifs du site

Objectifs principaux	Habitat ou espèce visés	Exemple de mesures de gestion
Garantir la préservation des espèces et habitats d'espèces	Toutes les espèces de la DO (principalement celles avec enjeu fort ou moyen)	Conserver et restaurer les forêts alluviales, Établir un plan de gestion pour la réhabilitation écologique des plans d'eau de l'Île Vieille
Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des espèces et habitats d'espèces	Toutes les espèces de la DO (principalement celles avec enjeu fort ou moyen)	Établir un plan de circulation, Mettre en place un périmètre de mise en défens de la roselière pour assurer la tranquillité des espèces à enjeu fort

Harmoniser développement territorial avec la préservation du site	Toutes les espèces de la DO (principalement celles avec enjeu fort ou moyen)	Favoriser la prise en compte des espèces et habitats d'espèce dans les projets, plans et programme concernant le site, promouvoir une activité agricole respectueuse de l'environnement
Etudes et suivis scientifiques	Toutes les espèces de la DO (principalement celles avec enjeu fort ou moyen)	Établir une analyse fonctionnelle de l'hydrosystème, Suivi de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces
Animation-communication-Coordination	Toutes les espèces de la DO (principalement celles avec enjeu fort ou moyen)	Assurer l'animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte N2000, Installer et entretenir les différents équipements concourant à la préservation du site et à l'information du public

Pour en savoir plus...

- Contact : Parc naturel régional de Camargue (structure animatrice)
Mas du Pont de Rousty – 13200 Arles
Célia Grillas : c.grillas@parc-camargue.fr
04 90 9710 40

- Sources d'information :

Site Internet du Ministère MEEM :

www.developpement-durable.gouv.fr

Site Internet des DREAL :

- LR-MP : <http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

Site Internet des DDT(M) :

- DDTM 30 : <https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Natura-2000>
- DDT84 : <http://www.vaucluse.gouv.fr/reseau-natura-2000-r376.html>

Site de l'animateur :

<http://www.parc-camargue.fr/index.php?pagendx=1037>